**BULLETIN D’INSCRIPTION**

[ ]  Madame [ ]  Monsieur [ ]  Autre

Nom       Prénom

Adresse       NPA      Ville

N° téléphone       Mail       Entreprise

[ ]  Employé de commerce Branche [ ]  Services & Administration [ ]  Autre

 Profil [ ]  B [ ]  E

[ ]  Gestionnaire du commerce de détail

Formation souhaitée

Economie et société :

[ ]  session 1 (CHF 490.-) Lundi 26 février, 4 mars, 11 mars, 18 mars, 25 mars 2024 / 18h30 - 20H30

[ ]  session 2 (CHF 490.-) Lundi 15 avril, 22 avril, 29 avril, 6 mai, 13 mai 2024 / 18h30 – 20h30

ICA : (merci de venir muni d’un ordinateur portable (PC) et d’office 2016/2019)

[ ]  session 1 (CHF 490.-) Mardi 27 février, 5 mars, 12 mars, 19 mars, 26 mars 2024 / 18h30 - 20H30

[ ]  session 2 (CHF 490.-) Mardi 16 avril, 23 avril, 30 avril, 7 mai, 14 mai 2024 / 18h30 – 20h30

Economie pour GCD :

[ ]  session 1 (CHF 490.-) Mardi 27 février, 5 mars, 12 mars, 19 mars, 26 mars 2024 / 18h30 - 20H30

[ ]  session 2 (CHF 490.-) Mardi 16 avril, 23 avril, 30 avril, 7 mai, 14 mai 2024 / 18h30 – 20h30

Facturation

[ ]  **au participant :**

Nom       Prénom

Adresse       NPA/Localité

Téléphone       Mail

N° AVS       Date de naissance

[ ]  **à l’employeur** :

Entreprise       Nom\*       Prénom\*

Adresse       NPA/Localité

Téléphone\*       Mail\*

Par la signature du présent document, j’atteste que j’accepte les conditions générales de formation et que je suis inscrit à la formation :

|  |  |
| --- | --- |
| Signature du participant majeur ou de son représentant légal s’il est mineur | Une image contenant blanc, conception  Description générée automatiquement |
| Date :        | Lieu :       |
|  |  |
| Signature de l’employeur  | Une image contenant blanc, conception  Description générée automatiquement |
| Date :        | Lieu :       |

**Conditions générales de vente**

1. ***Inscription et conclusion du contrat***
* Le formulaire d’inscription dûment rempli et signé constitue une reconnaissance de dettes, selon l’art. 82 LP.
* L’inscription est valable pour l’intégralité de la session de cours.
* La formation débute avec un nombre minimum de participants.
* De plus, afin d’assurer un enseignement de qualité, le nombre de places est limité.
1. ***Frais de cours***
* Les prix comprennent les journées de cours ainsi que les supports de cours et la documentation (exercices et solutions) élaborée par les formateurs, remise au format papier lors du cours et/ou électronique.
* Toute reproduction et/ou transmission des supports de cours, totale ou partielle est interdite sans autorisation écrite préalable de Jeuncomm et de l’auteur du support.
* Les cours manqués ne peuvent pas être rattrapés et ne sont pas remboursés.
1. ***Modalités de paiement***
* Le versement doit nous parvenir selon les modalités inscrites sur la facture\*. En cas d’annulation d’inscription avant le début du cours, le 25% du montant est dû. Pour toute annulation après le début du cours, la finance est dû en entier.

\*Faute de quoi, Jeuncomm se réserve le droit d’interdire l’accès au cours.

1. ***Jeuncomm se réserve le droit***
* De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours.
* De modifier l’horaire, le jour et les dates du planning de cours. Jeuncomm Formation informera les participant(e)s par courriel et/ou téléphone, aussi rapidement que possible.
* De ne pas ouvrir les cours dont l’effectif serait insuffisant.
* De décliner toute responsabilité pour les objets et vêtements dans ses locaux.
1. ***Autres***
* Il est interdit d’effectuer des enregistrements audio ou vidéo dans tous les locaux du centre de formation, sans le consentement explicite de Jeuncomm.
* Les données personnelles fournies au moment de l’inscription seront utilisées par Jeuncomm à des fins de communication.
* Ces données ne seront en aucun cas transmises à des tiers, sans l’accord préalable, du/de la participant(e).
* Les cas spéciaux seront examinés par la direction de Jeuncomm.
1. ***For juridique***

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Lausanne. La signature du présent document atteste que l’apprenti(e) est inscrit aux cours.